


<p>Ecole Maternelle</p>  <p>académie Bordeaux</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde</p> <p>éducation nationale</p> <p><b>Fargues Saint Hilaire</b> RNI : 0332673b</p>	<p><b>PROCES-VERBAL</b> <b>CONSEIL D'ECOLE 1er TRIMESTRE</b></p> <p>Date : jeudi 5 novembre 2020</p>
--	--

**Circonscription : Bègles-Floirac**

**Présents :**

**Présidente - directrice d'école : Mme Pereira**

Equipe enseignante :	Mme Henoux Mme Saint Jours Mme Pereira Mme Moussu Mme Cazamajour Mme Delorme
Le maire ou son représentant :	M Gautier M Vicier
DDEN :	
Représentants des parents d'élèves :	Mme Guimberteau Mme Fayol M Ménard Mme Verdon Mme Barbou
Invités (personnel municipal,...) :	Périscolaire : Benjamin Caussade

**Ce conseil d'école est dédié à Samuel Paty.**

***Début du conseil d'école : Mardi 5 novembre 2019 à 18h30***

**Secrétaire de séance : Mme Pereira**

***Fin du conseil d'école : Mardi 5 novembre 2019 à 21h***

**Fonctionnement et rôle du conseil d'école**

Le conseil d'école :

- 1. vote le règlement intérieur de l'école.**
- 2. Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.**
- 3. Dans le cadre du projet d'école, il :**
  - **donne ses avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, mais aussi sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur :**
    - les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
    - l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
    - les activités périscolaires ;
    - la restauration scolaire ;
    - l'hygiène scolaire ;
    - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
    - le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
  - **statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;**

- adopte le projet d'école.

#### 4. Donne son accord :

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) du Code de l'Éducation ;
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4](#) du Code de l'Éducation.

5. Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15 du Code de l'Éducation.

#### 6. Examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents (lors de la première réunion)

- Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.
- Ils peuvent assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Ce rôle de médiateur est important mais il faut également que les représentants aient une certaine réserve dans les discussions qu'ils ont avec les autres parents afin de ne pas amplifier les informations et créer des problèmes qui finalement n'en sont pas ou créer des tensions entre les différents partenaires. Les parents élus sont soumis à un devoir moral de réserve et peuvent être poursuivis en cas de manquement à cette règle.)

#### Fonctionnement de l'école maternelle

##### Équipe pédagogique et effectifs des élèves à la rentrée 2020

109 élèves répartis sur 5 classes :

- Classe PS GS : 23 élèves (13 PS et 10 GS) – Enseignantes : Céline Cazmajour et Sophie Delorme le vendredi – ATSEM : Christine Casamassima
- Classe PS MS : 23 élèves (13 PS et 10 MS) - Enseignante : Véronique Moussu – ATSEM : Elodie Cymbor remplacée par Emmanuela Da Rocha
- Classe de MS GS : 20 élèves (9 MS et 11 GS) - Enseignante : Valérie Henoux - ATSEM : Sandrine Bertrande
- Classe PS MS GS 1 : 21 élèves (5 PS 9 MS et 7 GS) - Enseignante : Caroline Saint Jours - ATSEM : Emmanuelle Larrivet
- Classe de PS MS GS 2 : 22 élèves (5 PS , 11 MS et 6 GS) - Enseignante : Gaëlle Pereira et Sophie Delorme le jeudi ATSEM : Sylviane Caillot

Point sur la rentrée :

La rentrée s'est bien déroulée. Les parents de MS et GS ont pu entrer le jour de la rentrée pour accompagner leur enfant. Les parents des PS ont pu rentrer les 4 premières semaines.

L'accueil et la sortie des classe au portail n'est pas simple pour les élèves de PS, mais cela commence à mieux se dérouler. Cela est vraiment problématique quand il pleut.

Il est par contre difficile dans ces conditions d'établir une relation de confiance, et les enseignantes le déplorent.

##### Vote du règlement intérieur

Lecture et vote du règlement intérieur à l'unanimité.

##### Protocole sanitaire

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations ;
- o après être allé aux toilettes ;

o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourts, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

o l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps.

Les arrivées et les départs sont échelonnés :

les élèves des classes de Gaëlle et Véronique entrent à 8h30 et sortent à 16h30.

Les élèves des classes de Caroline et Céline rentrent à 8h35 et sortent à 16h35

Les élèves de la classe de Valérie rentrent à 8h40 et sortent à 16h40.

L'objectif étant de limiter les attroupement devant le portail et de limiter le brassage, les parents ne doivent pas rester devant le portail avant et après ces horaires.

o les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Les récréations sont décalées :

9h50-10h20 et 15h 15h30 : Classes de Valérie, Caroline et Gaëlle

10h30-11h et 15h40-16h10 : Classes de Véronique – Céline

o la restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

**Les enseignantes demandent à la municipalité de fournir quelques paquets de lingettes pour faciliter la désinfection quotidienne. Elles demandent également l'achat de barrières « serre-file » pour délimiter les espaces de chaque groupe dans la cour de récréation.**

#### Prévisions des effectifs pour la rentrée 2020-2021

PS :37

MS:36

GS :39

Total : 112

Moyenne:22,4 élèves sur 5 classes / 28 élèves sur 4 classes

Cette prévision sera à affiner dans le courant de l'année.

Certains parents demandent que les enseignantes communiquent davantage avec eux.

Certaines classes ont des adresses mails, d'autres non ; c'est au choix de l'enseignante.

Mais il est toujours possible de communiquer soit par le biais du cahier de liaison, ou sur papier libre, par téléphone, d'envoyer un e-mail sur l'adresse générale de l'école. Il est également possible de prendre rendez-vous. Il est important que les parents nous fassent confiance : si quelque chose ne va pas, l'enseignante va vers la famille.

#### Périscolaire

Le bus est à l'heure cette année, du coup les maternelles montent vers 16h45 dans le bus et goûtent beaucoup plus tôt que l'année dernière.

Certains parents trouvent que cette transition entre l'école et le péri est trop rapide, mais il n'est pas possible de faire autrement : les enfants dont les parents sont en retard, doivent prendre le bus à 17h45. Les horaires échelonnés dans le cadre du protocole sanitaire vont peut-être améliorer la circulation sur le parking.

Les parents ne comprennent pas qu'il n'y ait pas eu de communication suite au départ de Clément. Benjamin a pris fin août cette mission en plus de celles dont il s'occupait déjà et a eu la charge d'une nouvelle équipe.

Le matin il y a 4 animateurs pour les maternelles et les élémentaires. Le péri du matin accueille environ 20 enfants de maternelle. Les parents demandent comment est gérée la limitation du brassage au périscolaire. Avec les moyens disponibles, ce n'est pas gérable de séparer les enfants par classe, ils sont donc séparés par école : maternelles/élémentaires. Au domaine de la Fraysse, des salles sont dédiées aux maternelles et d'autres aux élémentaires.

Les parents demandent s'il y a des thématiques. Il n'y en a que 3 pour l'instant cette année :

Le potager, Babygym et ludothèque.

Il y a entre 7 et 9 animateurs pour le périscolaire du soir, et environ 30 enfants fréquentent l'accueil en fin de journée. Les enfants ne sortent pas sans manteau si il fait froid.

Les parents demandent s'il serait possible d'avoir un trombinoscope des animateurs.

Les animateurs sécurisent la montée des enfants dans le bus. Ils vérifient également que tous les enfants ont bien leur ceinture attachée..

**Les parents ne doivent pas prendre leur enfant qui attend pour monter dans le bus sans prévenir les animateurs.**

**Les parents doivent aussi laisser passer les enfants qui se dirigent vers le bus et ne pas leur couper le passage pour des raisons évidentes de sécurité.**

#### Restauration scolaire

Il y a deux services : les petits à 11h40 et les MS GS vers 12h30.

Les groupes sont fixes et il y a 1 m de distance entre les groupes de classes différentes.

Certains parents ont fait remonter que le repas arrive froid. D'après les ATSEM, c'est plutôt l'inverse.

Il a été aussi remonté qu'il manque de desserts. Cela est très surprenant car avec le nouveau système d'inscription à la cantine, il n'y a pas de fluctuation des effectifs.

L'approvisionnement est majoritairement fait en circuit court, en privilégiant des produits bio. La viande va être achetée aux éleveurs girondins.

Il faudra que les parents choisissent un volontaire pour participer à la commission cantine qui se réunit une fois par trimestre et valide les repas.

#### Sécurité des écoles -Registre Santé sécurité au travail

Dans le cadre du PPMS, un exercice incendie a eu lieu jeudi 8 octobre. L'alarme ne s'est pas déclenchée au niveau de l'algecco. C'est normal car ce n'est pas le même bâtiment.

Il faudrait mettre à jour les plans de l'école (en cours).

L'exercice intrusion a été réalisé jeudi 15 octobre. Le signal est faible pour la classe du bas, il n'est pas sûr qu'il soit entendu en situation de classe.

Un homme a été vu devant l'école en train de filmer la cour depuis le parking et s'est enfui quand nous avons essayé de lui parler.

La gendarmerie a été prévenue. Ils préconisent la mise en place d'un brise vue comme à la crèche pour éviter ce type de situation.

#### **Projets**

##### Projet d'école : actions prévues à ce jour pour l'année 2020 2021

Notre projet d'école, vise prioritairement le langage par la création d'une culture commune.

Ce projet d'école va être réécrit cette année. Il sera présenté en conseil d'école.

Pour l'instant, aucune sortie n'est prévue. Nous verrons en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Dans le cadre de son projet de voyage dans le temps, les élèves de la classe de PS MS GS de Mme Pereira vont participer vendredi 6 novembre à une animation sur la préhistoire.

##### Organisation des APC pour l'année 2019 2020

Pas de chorale cette année pour éviter le brassage des groupes.

Le soutien a lieu tous les jours de 11h40 à 12h10 en fonction des classes.

##### Bilan de la coopérative scolaire

A la fin de l'année scolaire, le solde de la coopérative scolaire était de 4285,32€

L'an dernier nous avons financé avec la coopérative scolaire :

la venue du museum d'histoire naturelle pour l'animation tous des bébés : 140€

Arlette Gruss : 752€

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour son soutien, une subvention de 1400 € est versée chaque année pour soutenir nos projets.

370€ de cette subvention vont être restitués à la mairie car non utilisés

##### Travaux et équipement

7 lits superposés supplémentaires ont été achetés pour compléter le dortoir  
La cinquième classe a été installée, le mobilier et le matériel ont été acheté par la municipalité.

Point sur les travaux à réaliser

- Couloir classe du bas abîmé cet été suite au dégât des eaux.
  - avant toit devant tisanerie
- Les poteaux sous le préau sont très abîmés (peinture + bois)  
la cour poussiéreuse vers l'été et boueuse et glissante l'hiver

Les parents demandent s'il serait possible d'acheter le matériel pour peindre les jeux de cour. La mairie est d'accord mais il faut leur donner les quantités à acheter.

Qu'en est-il du nouveau groupe scolaire ? Le collège doit ouvrir impérativement en 2024. La question devrait être réglée d'ici la fin de l'année. La municipalité attend le choix de l'architecte et espère un nouveau groupe scolaire pour 2026.

Fait à Fargues Saint Hilaire le 12/11/20

La Directrice, présidente du Conseil d'école, Gaëlle Pereira

Dates des prochains Conseil d'école :

Jeudi 18 mars 2021 à 18h

Jeudi 10 juin 2021 à 18h